

APPEL À PROJETS CAHIER DES CHARGES



ALIMENTATION DURABLE

Pour une assiette plus équilibrée et plus locale

Date limite de dépôt des dossiers :
1er septembre 2023

SOMMAIRE

Contexte & enjeux PAGE 3

**Attentes de l'appel
à projets** PAGE 5

**Sélection
des projets** PAGE 7

Durée et contenu attendus du projet

Critères d'éligibilité

Comité de sélection

**Contenu du dossier
de candidature**..... PAGE 8

Calendrier PAGE 9

**Dispositifs
d'aide** PAGE 10

Principe des aides de

l'ADEME Principe des

aides de la CTM Principe

des aides de la DAAF

Documents utiles..... PAGE 11

En application du contrat de convergence et de transformation (CCT), sur la période 2019-2023, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'État et l'ADEME s'inscrivent dans une démarche partenariale visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de protection de l'environnement et de développement durable en cohérence avec la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) ainsi que la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC).

Ce partenariat a conduit à la mise en place d'une programmation associée : le Programme territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) proposé par la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ADEME, la Préfecture de Martinique, la DEAL et l'AFD.

Le PTMD fixe les orientations et les moyens nécessaires à la politique locale de maîtrise des déchets, et de développement de l'économie circulaire en Martinique. En 2022, le PTMD a mobilisé 3,2 M€ d'aide en soutien à 33 projets.

CONTEXTE & ENJEUX

L'OMS recommande un ratio égal de viande et de végétal, quand la France est aujourd'hui plutôt à deux tiers d'apports en protéines animales. Une augmentation des fibres dans le cadre d'une alimentation équilibrée est recommandée dans le Programme national nutrition-santé.

La récente étude de l'Insee qui se base sur la consommation des ménages conclue que les protéines animales sont un peu plus consommées en Martinique que dans l'hexagone.

Il est donc important de modifier favorablement nos habitudes alimentaires en laissant une grande part à une alimentation plus diversifiée dans le respect de notre ancrage territorial (nos produits, notre gastronomie, nos valeurs)

Par ailleurs l'introduction de protéines végétales dans les menus permet de diminuer le cout de revient des repas et constitue un levier pour augmenter l'approvisionnement en produits de qualité et durables.

La nécessité d'avoir une alimentation plus équilibrée en Martinique

Il s'agit ici de valoriser et diffuser les pratiques alimentaires locales auprès de l'ensemble de la population en particulier des jeunes. L'objectif est d'ancrer durablement et de densifier le lien entre l'agriculture durable locale et la société notamment par l'accompagnement à la transmission des savoirs et des connaissances culinaires, mais également en matière d'équilibre alimentaire et d'alimentation durable.

En Martinique, l'état nutritionnel de la population est plus défavorable que dans l'Hexagone, selon le rapport d'expertise scientifique de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) publié en 2020 :

- Les prévalences de la surcharge pondérale, du diabète et de l'hypertension artérielle sont supérieures à la moyenne nationale ;
- Les inégalités sociales de nutrition sont plus fortes qu'en France hexagonale, avec un effet cumulatif des facteurs socio-économiques et du genre, conduisant à une surreprésentation des femmes dans les catégories les plus défavorisées ;
- Les disparités territoriales et intra-territoriales en matière d'alimentation et d'activité physique sont de potentiels facteurs d'inégalités de santé.

Près d'un enfant sur quatre est en surpoids et un sur dix est obèse, ce qui est deux fois supérieur à l'Hexagone. Les enfants et les femmes sont plus sédentaires.

Le Programme National Nutrition Santé 4 a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition. Compte-tenu des spécificités ultramarines, le gouvernement a demandé qu'un volet Outre-Mer du PNNS soit coconstruit avec les partenaires du champ. La première partie de ce volet Outre-Mer publié en 2022 comprend des actions transversales communes aux différents territoires, autour de quatre axes :

Axe 1 : favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé.

Dans ce cadre, Il apparait nécessaire de repenser les modalités d'intervention afin de mieux toucher l'ensemble de la population et lui permettre ainsi de s'approprier les recommandations nutritionnelles. L'objectif est que la population devienne actrice de sa santé ; tout en encourageant la consommation à budget raisonnable de produits locaux diversifiés, mais aussi moins sucrés, moins salés et moins gras afin de favoriser leur santé.

Quelques exemples d'actions : créer un défi PNNS entre famille, ateliers nutritionnels, cours de cuisine, au sein des épiceries sociales et solidaires ;

Axe 2 : améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé.

Il s'agit d'agir sur l'environnement, sous toutes ses formes, qu'il soit nutritionnel, écologique ou socio-économique, ainsi que les modes de vie qui ont un impact sur le développement et la santé de la population en termes d'alimentation équilibrée et de chlordécone ;

Axe 3 : mieux communiquer et sensibiliser ;

Axe 4 : poursuivre les études et la recherche pour améliorer les connaissances.

Santé et environnement : des enjeux qui se recoupent

Les produits d'origine animale (viandes, produits laitiers, poissons) représentent en moyenne un tiers du volume consommé mais plus de deux tiers de l'impact carbone de l'assiette.

L'ADEME a publié en 2022 une étude sur l'impact environnemental de l'alimentation dans les DROM et les principales conclusions pour réduire cet impact sont d'agir sur les comportements pour :

- o Réduire la part de viande dans les repas et inciter plus fortement à l'alimentation diversifiée
- o Réduire la part de produits industriels importés
- o Augmenter la part de produits locaux et de fruits et légumes
- o Valoriser les habitudes alimentaires traditionnelles, contenant plus de protéines végétales (grains) et moins de viandes

La réduction de l'impact carbone et la promotion d'une alimentation saine ont donc en commun une réflexion autour du contenu de l'assiette : moins de viande, moins de sucres, moins de gras, plus de produits locaux et de saison, moins de produits transformés.

Lever les freins sur la culture et la cuisine des protéines végétales

La loi Egalim du 30 octobre 2018 complétée par la loi climat et résilience du 22 août 2021, prévoit une obligation pour la restauration collective de proposer un menu végétarien hebdomadaire.

En Martinique, le repas végétarien nécessite un accompagnement en termes d'information, d'éducation mais aussi de technicité (recettes adaptées) afin de rentrer dans les habitudes alimentaires des scolaires et éviter le gaspillage alimentaire.

Des légumineuses locales, essentielles dans une alimentation équilibrée, plus végétarienne, sont présentes en Martinique mais finalement peu cultivées par rapport à d'autres productions agricoles. Le pois d'angole contient par exemple 16g de protéines pour 100g mais est traditionnellement consommé à Noël, en complément de ragout de viande.

D'autres légumes locaux présentent des compositions très intéressantes pour diversifier l'alimentation, comme le cresson, le massissi, le giraumon... mais la couverture en production locale sur les légumes reste encore faible (35% sur les légumes et 25% sur les fruits)

La culture d'algues peut aussi permettre de

développer de nouveaux apports dans l'alimentation martiniquaise

Sans exclure totalement la viande, un régime plus végétal et une réflexion sur comment engager cette transition des régimes alimentaires paraît nécessaire en Martinique.

Pour une Martinique plus résiliente

Cet appel à projets vise à contribuer à la résilience alimentaire du territoire en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial de la Martinique (PATM) en cours d'élaboration et la stratégie de transformation agricole et agroalimentaire de la CTM.

L'alimentation durable

L'alimentation durable est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les hommes en qualité et en quantité, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement. Elle répond simultanément aux enjeux de santé, sociaux et environnementaux, en devant :

- Contribuer à la sécurité alimentaire
- Limiter les impacts environnementaux, préserver les ressources naturelles et respecter le vivant
- Être accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire
- Être, pour chaque individu, de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire
- Être en adéquation avec la diversité des attentes sociales et culturelles
- Maintenir la capacité des générations futures à produire



ATTENTES DE L'APPEL A PROJETS

La CTM, l'ARS, l'ADEME, La DAAF, et la DEETS souhaitent soutenir au travers de cet appel à projets les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de l'assiette martiniquaise, dans une approche durable et solidaire.

Cet appel à projets accompagnera les projets relevant des thématiques suivantes.

Les projets attendus devront comporter des dimensions sociales et environnementales fortes.

L'objectif est de soutenir des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires, s'inscrivant dans les priorités de la politique publique de l'alimentation.

Volet 1 : Education et accompagnement à l'équilibre alimentaire

L'éducation alimentaire est un levier essentiel :

- pour instaurer des pratiques favorables à la santé notamment par une réduction de la consommation de sucre, de sel et de gras, une augmentation de la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers.

- pour ancrer durablement la population dans son territoire en favorisant la consommation des produits locaux cultivés selon des pratiques durables et sobres en intrants.

- pour initier des actions visant à éduquer aux bonnes pratiques comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agit ici de valoriser et diffuser les pratiques alimentaires locales auprès des scolaires, des publics précaires et des jeunes. L'objectif est d'ancrer durablement et de densifier le lien entre l'agriculture durable locale et la société notamment par l'accompagnement à la transmission des savoirs et des connaissances culinaires, mais également en matière d'équilibre alimentaire et d'alimentation durable.

Cibles :

- les professionnels de la restauration collective et commerciale
- les scolaires et leurs parents
- les publics précaires
- les jeunes

Seront éligibles :

- 1) Les actions visant à accompagner notamment la mise en place du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires notamment.
 - Par des campagnes de communication et/ou animation visant à informer les scolaires et leurs parents des avantages des menus végétariens hebdomadaires dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Exemples d'actions : Compléter les actions existantes, menées dans les écoles de Martinique sur la thématique nutrition, avec un volet sur les menus végétariens, à destination des scolaires., organiser des ateliers de cuisine (végétarienne) dans les écoles du premier degré....)
 - Par des actions destinées à renforcer les compétences (connaissances, pratique) des personnels de restauration sur le menu végétariens (actions complémentaires à celles mises en place par le CNFPT) comme la création d'outils, de livret de recettes...
- 2) La réalisation d'outils de sensibilisation, de campagnes de communication et/ou d'animations ambitieuses, à portée territoriale.

L'axe 1 du volet Outre-Mer du PNNS4 (plan national nutrition santé) conseille de favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé.

Dans ce cadre, Il apparaît nécessaire de repenser les modalités d'intervention afin de mieux toucher la population cible (jeunes, public précaire) et lui permettre ainsi de s'approprier les recommandations nutritionnelles.

L'objectif est que la population devienne actrice de sa santé; tout en encourageant la consommation à budget raisonnable de produits locaux, moins sucrés, moins salés et

moins gras afin de favoriser leur santé ainsi que celle des personnes vulnérables.

Les partenariats avec les structures encadrant l'aide sociale seront à privilégier (CCAS...).

Volet 2 : recherche action sur les perceptions

Afin de lever les réticences ou idées préconçues sur une alimentation moins carnée et aboutir à des programmes de sensibilisation efficaces, une meilleure connaissance de la sensibilité de la population sur cette problématique paraît nécessaire.

Des projets d'enquêtes, études psycho-sociales ou comportementales, quantitatives et qualitatives seront éligibles à l'appel à projets.

Ils devront permettre de bâtir des argumentaires, améliorer les outils existants et guider les politiques publiques pour une action plus efficace sur le sujet.

Les démarches de recherche-action seront à privilégier, impliquant impérativement des acteurs de terrain de l'alimentation et ciblant particulièrement les jeunes et populations défavorisées.

Les projets proposés dans ce volet pourront être complémentaires du volet 1.

Volet 3 : Recherche et développement et animation sur la culture et la transformation de protéines végétales locales

Ce volet s'adresse en priorité au secteur agricole et à l'agro-transformation et vise à diversifier et augmenter la culture des protéines végétales en Martinique, telles que pois, légumineuses...

o Pour le secteur agricole :

1) Les projets proposés seront expérimentaux et devront comprendre un partenariat entre agriculteurs et organismes de recherche ou instituts techniques.

Ils pourront concerner, entre autres, :

- le recensement des différentes variétés existantes sur le territoire, identification de leurs intérêt agronomique et environnemental ainsi que leurs modes de culture (condition pédoclimatique...) ainsi que les débouchés actuels.

- l'amélioration des itinéraires techniques.

- le test de nouvelles cultures et nouvelles variétés (adaptées au contexte pédoclimatique de la Martinique).

- leur introduction en association avec d'autres cultures.

Les projets agronomiques proposés devront être le plus raisonnés possibles et comporter une évaluation environnementale, dans l'objectif de consolider les bases de données sur les productions agricoles (type agribalyse).

L'objectif est d'aboutir à une augmentation de l'offre en protéines végétales locales.

2) Les projets **d'animation** autour de ces pratiques agricoles seront aussi éligibles. Ils pourront être portés par des organisations de producteurs, groupement d'agriculteurs, chambre d'agriculture...

Ces projets pourront tant concerner le conseil agricole que le développement d'outils de communication, formation, pour inciter les agriculteurs à produire des protéines végétales locales.

o Pour l'agro-transformation

Les projets soutenus seront des études de faisabilité pour des solutions d'aliments enrichis en protéines végétales élaborés à base de légumes/légumineuses/plantes « oubliées ».

Ces études devront comporter une réflexion globale sur la production, de l'approvisionnement à la commercialisation, et présenter une analyse environnementale du produit, selon une méthodologie d'analyse de cycle de vie (approche de type « éco-conception »). Cette analyse environnementale pourra permettre à l'artisan ou l'industriel de faire évoluer son produit vers la meilleure solution environnementale et anticiper les évolutions réglementaires sur l'affichage environnemental.

L'étude devra aussi comporter une réflexion sur l'intérêt et la plus-value en termes de nutrition et santé du produit final.



SELECTION DES PROJETS

Durée et contenu attendus du projet

Le projet ne doit pas excéder 24 mois et se dérouler en Martinique. Les projets de recherche pourront durer 36 mois.

Le projet devra répondre principalement à l'objectif de résilience alimentaire et s'inscrire au sein d'une ou plusieurs thématiques présentées ci-dessus.

Critères d'éligibilité

Le coût total du projet ne doit pas excéder 50 000€ pour les volets 1, 2 et 3 et 250 000€ pour le volet 3. Les projets supérieurs à ce montant pourront être réorienter directement vers des financements européens.

Aucun plancher financier n'est appliqué à cet appel à projets.

NB : les projets dont les travaux auront débuté avant la date de dépôt du dossier de candidature ne pourront pas être aidés.

Les projets relatifs à la mise en conformité réglementaire ne sont pas éligibles.

Les porteurs de projet éligibles sont les suivants :

- Les entreprises et les groupements d'entreprises ;
- Les structures d'enseignement supérieur et/ou de recherche ;
- Les Centres de transfert de technologie ;
- Les collectivités et EPCI ;
- Les personnes morales de droit privé ;
- Les personnes morales de droit public ;
- Les associations.

Les règles d'encadrement des aides aux entreprises s'appliquent également aux associations ayant une activité économique.

Critères de sélection

Afin de permettre aux comités de sélection de vérifier facilement la nature et la dimension du projet, une attention particulière sera portée à la qualité du dossier de candidature et à sa présentation synthétique.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

→ Pertinence du projet

- Qualité et pertinence de la réponse apportée aux besoins des publics cibles ;
- Impacts du projet (sociaux, environnementaux, économique, santé...);
- Légitimité de l'organisme pour porter ce projet.

→ Caractère fédérateur - Nature et niveau d'implication des partenaires

- Contribution à une dynamique de territoire /sectorielle / de filière.

→ Reproductibilité et pérennisation des actions

- Pérennisation du projet ;
- Caractère exemplaire ou novateur ;
- Caractère reproductible ou démultipliable (avec production de livrables).

→ Faisabilité - Crédibilité du calendrier prévisionnel

- Adéquation entre les ressources (humaines, matérielles, financières...) et les besoins du projet

→ Méthodologie - Qualité de la structuration du projet, rigueur

- Qualité de la présentation du projet et de l'argumentaire ;
- Suivi et évaluation - Pertinence des modalités d'évaluation des impacts ;
- Pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Impact et valorisation - Qualité des livrables proposés des actions ;
- Stratégie de communication et valorisation des résultats.

Les projets seront instruits au regard de :

- o Leur fort potentiel, pour lesquels l'apport de crédits supplémentaires permettra de renforcer l'ambition en termes, par exemple, de périmètre de mise en œuvre ;
- o La qualité de la description des indicateurs d'impact proposés. L'évaluation des projets doit permettre de bien identifier leur capacité à répondre aux enjeux du PNNS4 ou du PRS2 et le cas échéant, faciliter la réflexion sur la mise en place de dispositifs plus pérennes.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- o Dépassement de la date butoir de dépôt du projet ;
- o Dossier incomplet ;
- o Projet ne répondant pas aux objectifs de l'AAP ;
- o Carences méthodologiques majeures (éléments d'information insuffisants, budget incohérent, etc.). Seules les charges directement liées à la mise en œuvre des projets sont financées ;
- o Projets d'intention, non réalistes ;
- o Projets de promotion/publicité d'un organisme ou d'une structure ;

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Un contact téléphonique préalable avec l'un des contacts de l'appel à projet est nécessaire avant tout dépôt de dossier, pour vérifier l'adéquation du projet avec les attentes des partenaires.

Un formulaire de candidature dédié à l'appel à projets est joint en annexe.

Le dossier de candidature fourni en annexe doit être rempli et comporter une lettre de demande de subvention (datée et signée par un représentant légal de l'organisme étant habilité à engager la structure) reprenant l'objet de la demande, l'identité du porteur et le montant de l'aide demandé.

Une personne physique unique doit être désignée comme coordinatrice du projet. Celle-ci sera responsable de la mise en œuvre du projet et de la transmission de l'ensemble des résultats. Cette personne sera le point de contact privilégié de l'administration.

Quel que soit le type de projet, un seul dossier devra être déposé par une structure porteuse du projet, avec les coordonnées de la personne coordinatrice. Les consortiums impliquant de multiples partenaires sont encouragés.

LE DOSSIER DEVRA ÊTRE ADRESSÉ SUR LA PLATEFORME AGIR :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Selon les bénéficiaires, le dossier est à compléter

Pour une collectivité locale ou un établissement public :

- Délibération signée approuvant l'opération et son plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention (peut être fournie dans un second temps si le calendrier de l'AAP ne le permet pas).

Pour une société ou une entreprise privée :

- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation au regard des obligations fiscales et sociales - URSSAF, impôts ;

Pour une association :

- Document CERFA 12156*03 (téléchargeable à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>)
- Copie intégrale des statuts tels que déclarés en préfecture

Les projets qui seront retenus par le comité de sélection pourront être amenés à compléter leurs dossiers par d'éventuelles pièces supplémentaires demandées par les financeurs.

Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception précisant la bonne réception du dossier. Les documents transmis dans le cadre de cet AAP sont soumis à la plus stricte confidentialité.

Tout dossier incomplet ne sera pas analysé.

CALENDRIER

Lancement	mai 2023
Clôture	1 ^{er} septembre 2023
Échanges avec les déposataires. Des améliorations pourront être apportées aux dossiers	Septembre 2023
Comité de sélection	Octobre 2022
Comités PTMD pour validation des montants des soutiens ADEME /CTM	Novembre 2023 Janvier 2024 <i>(selon maturité et budget du projet)</i>

Comité de sélection

Sur la base du dossier de candidature, une évaluation préliminaire des dossiers de candidature sera réalisée par les services de l'ARS, de l'ADEME, de la DAAF et de la CTM.

Les projets seront présentés devant un comité technique régional qui sera constitué des représentants de l'ADEME, de la CTM, de la DAAF, de la DEETS, de l'ARS, et de tout autre expert ou organisme désigné, jugé opportun pour l'évaluation des projets. Il rendra un avis sur les projets



DISPOSITIF D'AIDE

Principe des aides de l'ADEME

Le cumul des aides publiques ne doit pas dépasser les intensités d'aides maximum prévues par la réglementation communautaire ou nationale. Pour l'ADEME, les aides financières sont régies par les « Règles Générales d'attribution des aides de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/09/2022-regles-generales-attribution-aides-ademe.pdf>

L'intensité de l'aide varie selon :

- La typologie de l'entreprise (à savoir petite, moyenne ou grande entreprise)
- La nature du projet (investissement, études, communication...)

Principe des aides de la CTM

Dans le cadre de ses compétences en matière économique, sociale et environnementale, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est cheffe de file concernant la promotion de l'alimentation durable. La CTM est inscrite dans une démarche de Développement Durable. Dans cette perspective, elle encourage les logiques de développement économique et social respectueux de l'environnement, à l'échelle du territoire.

Pour tout projet ayant un coût supérieur à 200 000 €, il sera proposé un accompagnement dans le cadre de l'axe 6 concernant la diminution de la production de déchets du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014- 2020, selon les règles d'éligibilité s'y attachant. Il s'agit de favoriser la diminution de la production de déchets à la source.

Sont notamment éligibles :

- Les équipements et travaux ;
- Les études d'avant-projet d'investissement
- Les dépenses de communication dans le cadre d'investissement

En fonction des projets présentés, une analyse adaptée à chaque proposition sera réalisée, afin d'identifier les meilleures solutions d'accompagnement.

Principe des aides de la DAAF

Le financement est attribué sous forme de subventions d'investissements matériels et immatériels sur la base de justificatifs (devis, étude de faisabilité...)

Les subventions octroyées devront respecter les règles européennes et nationales d'intensité maximale et de cumul des aides publiques, sur la base des régimes d'aide d'État notifiés y compris le régime de minimis agricole ou général.

La DAAF va privilégier les projets de taille modeste mais avec un fort impact sur le territoire.

Opérations éligibles	Dépenses éligibles	Taux d'aide maximum		
		Non économique et PE	ME	GE
Diagnosics/études	Etudes et AMO pour la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective	70 %	60%	50%
Projets de recherche	Dépenses de personnel non statutaire de la fonction publique, frais de recherche...	70 %	60 %	50 %
Investissements	Outils de suivi, camion frigorifique, entrepôt, plateforme de collecte solidaire, équipement permettant le partage de denrées entre les particuliers... Mise en place de jardins partagés et sites d'agriculture urbaine (y.c dépenses d'AMO sur la partie compostage)	70 %	60%	50%
Actions ponctuelles de sensibilisation, d'animation, communication, formations	Outils de sensibilisation : web, événements, colloques, journées techniques, salons, expositions, prix ou trophées, partenariats média ou presse, Formation : outils ou module pédagogique Animation : organisation de réunions collectives, animation de projet...	Jusqu'à 70%		

DOCUMENTS UTILES

→ SITES RESSOURCES :

- [CTM](#)
- [ADEME Martinique](#)
- [ARS](#)
- [DAAF](#)
- [DEETS](#)
- [Ma cantine \(restauration collective\)](#)

→ ETUDES

- [Impact environnemental de l'alimentation en Outre-Mer – Volet Martinique](#)
- [Compte rendu du comité territorial de l'alimentation 2022](#)
- [Projet Nutwind de l'INRAE](#)

CONTACTS

Sur les projets de recherche et d'études

Charlotte GULLY
ADEME

charlotte.gully@ademe.fr

Sur les projets de sensibilisation,
restauration collective

Valérie MARCELIN
DAAF

valerie.marcelin@agriculture.gouv.fr

05 96 71 28 49

Sur la sensibilisation grand public

Frédéric DISER
CTM

frederick.diser@collectivitedemartinique.mq

Lauriane LACRAMPE
ARS

lauriane.lacrampe@ars.sante.fr